

1501 (28 mai).

Permis à Laurens Surreau, m^e part^{ir} de Paris, d'aller à Rouen jusques au Lendit prochain. Il déclare avoir commis Jehan Langloys, contregarde de lad. monn^e, à exercer la maîtrise pendant son absence.

(A. N. Reg. Z, 1^o, 7.)